



Programme spécialisé trouble du spectre de l'autisme

Présentation du programme

L'offre de service du Programme

Description de l'offre de service

Ensemble de services spécialisés offert à toute personne ayant atteint l'âge d'admissibilité à la première année du primaire, ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA), un diagnostic provisoire de TSA ou une hypothèse TSA (en attente d'évaluation).

L'**objectif principal** du programme est d'accroître la participation sociale de la personne ayant un TSA dans ses différents milieux de vie en fonction de son projet de réadaptation.



Présentation du Programme et services offerts

Services offerts – L'équipe d'intervention

- Une équipe multidisciplinaire travaillera en concertation autour du ou des besoins identifiés;
- Un intervenant pivot sera attiré tout au long du processus de réadaptation;
- En fonction de la situation de handicap, certaines interventions se font en collaboration avec les partenaires (partenaires internes, externes, scolaires, communautaires, etc.) et l'élaboration d'un plan de service individualisé (PSI) est nécessaire;
- L'usager fait partie intégrante de l'équipe d'intervention. De ce fait, la participation active de celui-ci est requise lors des rencontres.



Stratégies de soutien aux partenaires

Interventions visant le soutien aux partenaires par le biais d'un transfert d'expertise visant une meilleure connaissance du TSA, des particularités du profil de besoins de la personne, des stratégies à mettre en place et la consolidation de celles-ci.

L'épisode de services

La personne ayant un TSA et ses proches sont suivis au programme sous la forme d'un épisode de services spécialisés.

- ❖ L'épisode de services spécialisés est généralement de courte ou de moyenne durée, variant de quelques semaines à quelques mois.
- ❖ La fréquence des rencontres est établie selon les besoins en lien à la situation de handicap et le plan d'action établi. Une augmentation ou un estompage des rencontres peut être fait au fil de l'épisode de services en fonction des besoins.
- ❖ L'épisode de services spécialisés, découlant de la situation de handicap identifiée, prend fin lorsqu'un ou plusieurs critères de fin de services sont atteints.



Les critères d'inclusion et clientèle admise au Programme

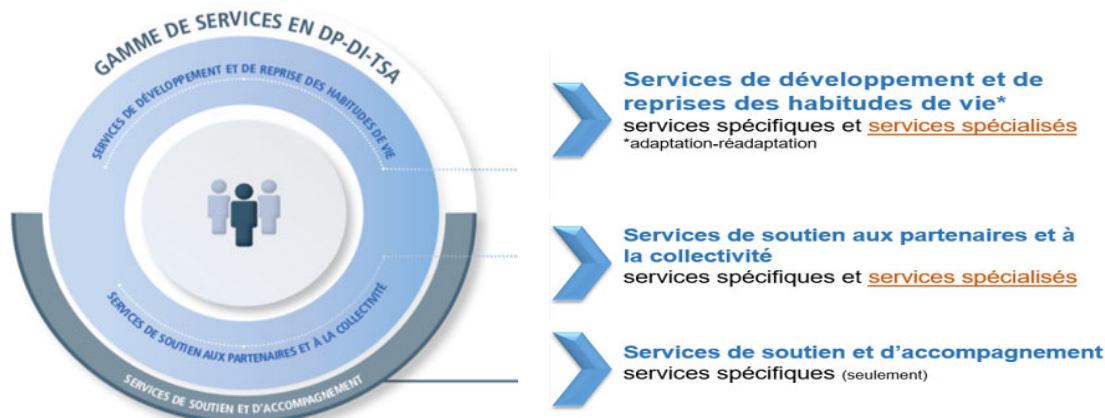
Critères d'inclusion :

- Avoir minimalement atteint l'âge d'admissibilité à la première année du primaire ;
- Avoir reçu un diagnostic de TSA, un diagnostic provisoire de TSA ou une HTSA (en attente d'évaluation) avec ou sans DI associée;

ET

- Vivre une situation de **handicap complexe** et avoir un profil de besoins qui :
 - Résultent de problématiques complexes entravant de manière significative et persistante les habitudes de vie;
 - Nécessitent la réduction des obstacles liés à des facteurs environnementaux (sociaux et physiques);
 - Compromettent le fonctionnement actuel;
 - Entravent la participation sociale.

La gamme de services en DP-DI-TSA



Source : MSSS. (2021). Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble dans le spectre de l'autisme. *Gouvernement du Québec*, p.23

Référence et cheminement de la demande

Toute nouvelle demande de service doit être acheminée au Guichet DI-TSA-DP dont le rôle est d'analyser l'admissibilité, d'orienter et de coder un niveau de priorité. Plusieurs facteurs sont considérés dans la détermination du niveau de priorité, par exemple :

- Le risque pour l'intégrité de la personne ayant un TSA ou de ses proches (ex. : agressivité, manifestations suicidaires);
- L'épuisement du milieu;
- La compromission du maintien du milieu de vie;
- Le risque d'hospitalisation en l'absence de services;
- Les interventions effectuées par les services spécifiques se sont avérées insuffisantes pour stabiliser la situation.

La réévaluation du dossier peut être revue à tout moment au cours de la période d'attente.